

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_065

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AVENANT DE TRAVAUX –
MAISON DU PARC ET DE L'OTI –**

Date de la convocation : 18 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Résultat des votes :

Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR, Pierre FAYARD à Bruno STASIAK.

CONSIDÉRANT les travaux de construction du siège de l'OTi et de la Maison du PNRC,

CONSIDÉRANT les marchés signés avec les entreprises,

CONSIDÉRANT les modifications nécessaires apportées en cours de chantier,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} avril 2025,

N° LOT	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ (yc avenants précédents)	MONTANT DE L'AVENANT	% AVENANT	JUSTIFICATION
1	MACONNERIE	EGBF	655 309,22 €	6 110,00 €	0,93%	Fourniture et mise en place des clous pour sécurisation des escaliers extérieurs (obligation bureau de contrôle)
3	CHARPENTE	DB CHARPENTE	817 491,68 €	16 181,00 €	1,98%	renforcement charpente par pose de poteaux
7	MENUISERIE INTERIEURES	GB BOIS	181 113,35 €	2 821,00 €	1,56%	1 chassis vitré, bavette alu, réalisation de contre marche pour l'escalier
14	ASCENSEUR	ORONA	21 100,00 €	650,00 €	3,08%	modification platine contrôle d'accès
15	SANITAIRES VENTILATION	ODDOS	151 271,30 €	784,00 €	0,52%	Déviations des réseaux EP suite modification des évacuations
16	ELECTRICITE	SP2E	276 954,21 €	10 351,80 €	3,74%	modification des cheminements câbles courant faible

TOTAL ACTUALISATION PRIX SUITE AVENANTS 125 583,10 €
4,36%

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants correspondants.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 09/04/2025

La Présidente,
Anne LENFANT

